

## Découvrez notre livre blanc sur les forfaits santé

Savez-vous que, à côté du forfait hospitalier de 18 euros par jour, toute une série de nouveaux forfaits ont fait leur apparition à l'hôpital, en clinique et en médecine de ville ?

La pratique, si elle est légale, demeure opaque. A tel endroit on facture un forfait administratif, à tel autre une participation est demandée pour l'acheminement des prélèvements biologiques...

**Ces frais ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale, mais parfois par les mutuelles. Résultat, personne ne sait ce qui lui restera à régler.** Ce sont les forfaits santé, dont le nombre s'accroît.

La Mutualité Française Lorraine a enquêté sur ces pratiques, souvent avec difficulté, car la plupart des établissements de santé rechignent à communiquer sur le sujet. **Les résultats sont sans appel : les frais supplémentaires se multiplient.**

L'ensemble de ce travail est disponible sur : [www.forfaits-sante.fr](http://www.forfaits-sante.fr)

Découvrez au sein du livre blanc les frais auxquels vous pourrez être confrontés, ainsi que les enjeux liés à ces nouvelles pratiques.



# mutlor